



Communiqué de la Banque Centrale des Comores

La Banque Centrale des Comores informe la population que la parité fixe entre l'Euro et le Franc Comorien n'a pas changé à savoir : 1 Euro est égal à 491.96775 Francs Comoriens.

Ces derniers jours, la BCC a eu connaissance de pratiques illégales exercées par des personnes et commerces non autorisés à exercer du change manuel et visant à rajouter des marges additionnelles sur ce qui est habituellement pratiqué lors des changes de l'Euro vis-à-vis du Franc Comorien.

La Banque Centrale des Comores condamne fermement ces pratiques et invite les autorités compétentes à prendre les mesures prévues à cet effet contre les contrevenants.

La BCC encourage la population à s'adresser aux banques, établissements financiers et aux bureaux de change agréés par elle pour effectuer leurs opérations de change en devises afin d'éviter tout désagrément, notamment des taux de change non conformes ou des faux billets.

Moroni, le 27 juillet 2022

Le Gouverneur,

Dr Younoussa Imani

